
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 24.009

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Yannick PAVON
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Thomas LAFARIE, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BM N° 691 SITUÉE LOTISSEMENT "LES PORTES DE L'OcéAN", LIEU-DIT "LES CERISIERS" RUE CŒUR DE PIGEON À ROYAN, APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PROMOTERRE ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

Par un courriel en date du 15 juin 2023, la Société à Responsabilité Limitée (SARL) PROMOTERRE, en sa qualité de propriétaire, a sollicité l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section BM n° 691, d'une contenance de 20 m², située lieu-dit "Les Cerisiers", rue Cœur de Pigeon à Royan, correspondant à une partie des espaces communs du lotissement "Les Portes de l'Océan".

Par une promesse de cession en date du 21 décembre 2023, la SARL PROMOTERRE s'est engagée à céder ce bien à la Ville de Royan, à l'euro symbolique.

Afin de concrétiser cette acquisition, en application de l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le Maire a qualité pour passer en la forme administrative les actes relatifs aux droits réels immobiliers, et notamment ceux relatifs aux acquisitions d'immeubles.

L'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre qui ne saurait être délégué, il importe, pour la passation d'un tel acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, Monsieur le Premier Adjoint pour signer cet acte et ce, en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BM n° 691, de 20 m², appartenant à la SARL PROMOTERRE, de passer un acte en la forme administrative pour cette acquisition, et d'incorporer la parcelle précitée dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.1212-3 et L.1212-6,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L. 143-3,
- Vu la demande de la SARL PROMOTERRE en date du 15 juin 2023,
- Vu la promesse de cession de la SARL PROMOTERRE en date du 21 décembre 2023,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant à la Société à Responsabilité Limitée PROMOTERRE, cadastrée section BM n° 691, d'une contenance de 20 m², située lieu-dit "Les Cerisiers", rue Cœur de Pigeon à Royan, correspondant à une partie des espaces communs du lotissement "Les Portes de l'Océan",
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition, qui sera rédigé par la commune de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer ledit acte en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,
- d'incorporer la parcelle précitée dans le domaine public communal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,

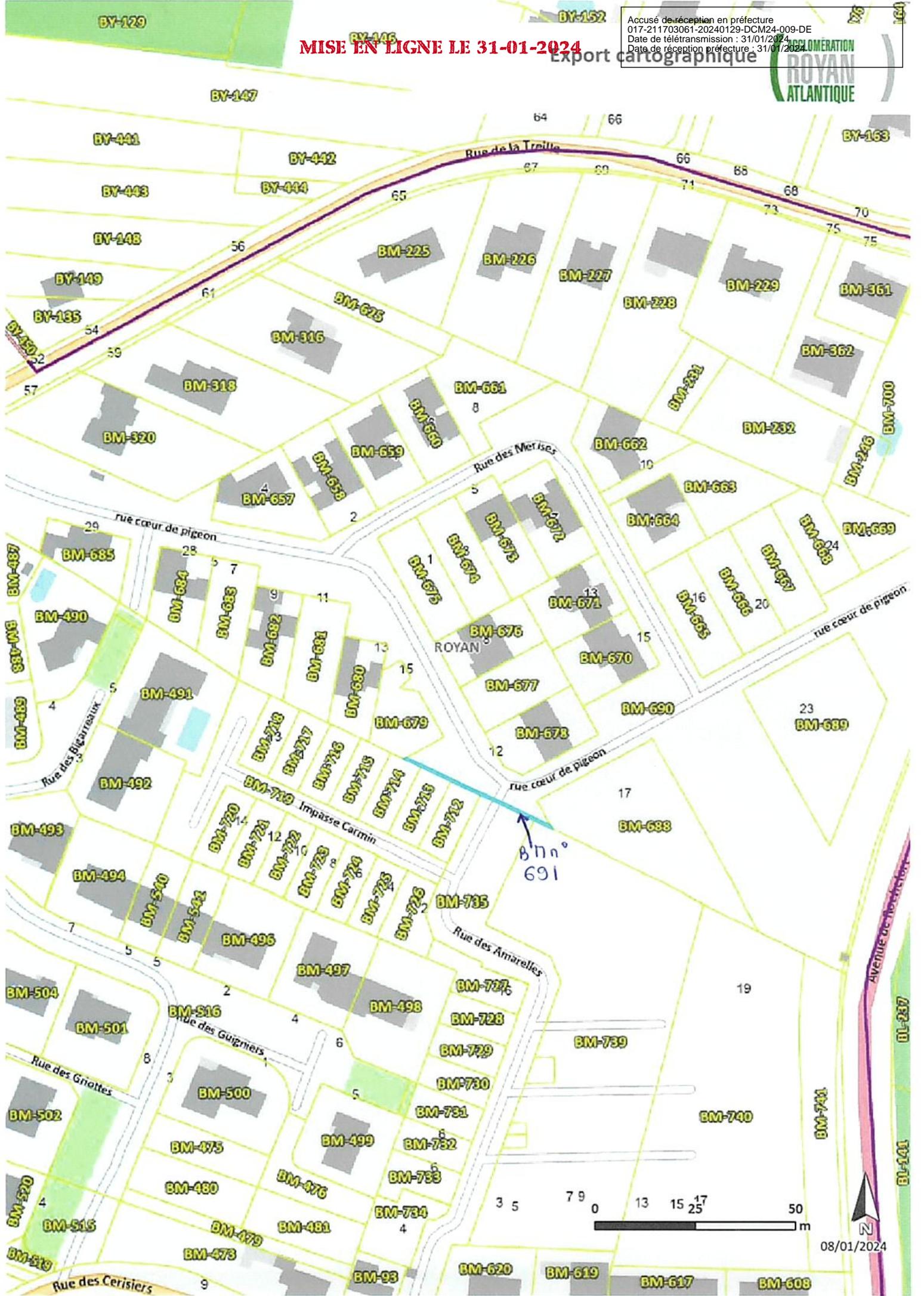


Madeline TANTIN

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240129-DCM24-009-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Export cartographique



08/01/2024

Commune de ROYAN

Rue de la Treille

Section BM n°236 à 239-245-247-624

Propriété de la S.A.R.L PROMOTERRE

Lotissement "LES PORTES DE L'OCEAN"

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

Le 28 novembre 2017 - complété le 18 janvier 2018 (nouvelles références cadastrales)
Levé et dressé par la SCP Bruno GUINARD Géomètre-Expert D.P.L.G - Espace Géographique,
37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec) BP 70090 17206 Royan Cedex
Tél : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38 - e-mail : scpbrunoguinard@wanadoo.fr



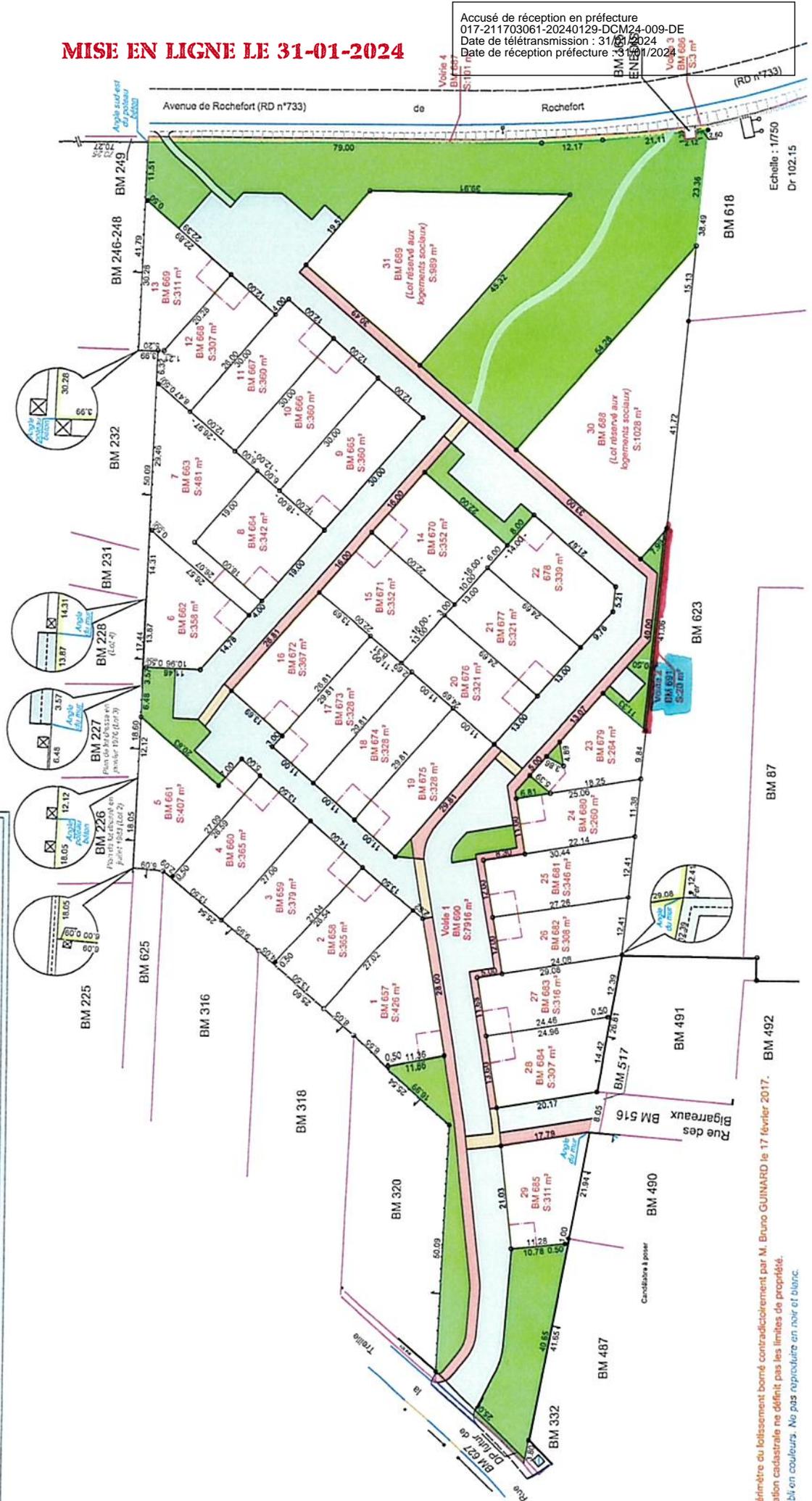
LEGENDE

- Application cadastrale
- Borne nouvelle
- Borne existante
- Appartenance de clôture ou de mur
- Mur plein
- Mur bahut
- Clôture sur poteaux béton (représentation symbolique)
- Clôture légère (représentation symbolique)



MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240129-DCM24-009-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024



Nota: Périmètre du lotissement borné contradictoirement par M. Bruno GUINARD le 17 février 2017.
L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.
Plan établi en couleurs. Ne pas reproduire en noir et blanc.

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

De : Mac pro <promoterre@wanadoo.fr>
Envoyé : jeudi 15 juin 2023 11:05
À : Guillaume BRUNET <g.brunet@mairie-royan.fr>
Cc : jean-pierre auton <auton.jeanpierre@gmail.com>
Objet : Les portes de l'Océan

Bonjour Monsieur Bonnet,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce matin, je vous confirme notre souhait de transférer cette section cadastrale BM 691 (20m2) concomitamment aux espaces communs du lotissement. Pour ce faire, vous pouvez m'envoyer une procuration que je ferai certifier et vous renverrai.

Cordialement,

Le Gérant,
Romain Barbin



Ce message électronique et ses fichiers attachés sont strictement confidentiels et peuvent contenir des éléments dont la Ville de Royan est propriétaire. Ils sont donc destinés à l'usage de leurs seuls destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur et de le détruire ainsi que toutes les pièces attachées. L'utilisation, la divulgation, la publication, la distribution, ou la reproduction non expressément autorisées de ce message et de ses pièces attachées sont interdites.

Pensez environnement !

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.

[Numéro de page]

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240129-DCM24-009-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

22 DEC. 2023

N° 2023/4188

PROMESSE DE CESSION

Je soussigné Romain BARBIN,
Agissant en ma qualité de gérant de la Société à Responsabilité Limitée PROMOTERRE,
Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 384 758 264,
Dont le siège social est situé 70 rue de Clavette à LA JARRIE (17220),

- Promet et m'oblige à céder à l'euro symbolique à la commune de Royan, la parcelle de terrain cadastrée section BM n° 691, correspondant à une partie des espaces communs du lotissement "Les Portes de l'Océan", d'une contenance de 20 m², située lotissement "Les Portes de l'Océan", lieu-dit "Les Cerisiers", rue Cœur de Pigeon à ROYAN (17200), sous les charges et conditions ordinaires,
- Indique que la parcelle cadastrée section BM n° 691 est grevée de servitudes pour les réseaux d'électricité (Haute Tension A souterrain) et d'assainissement,
- Cède le terrain dans l'état au jour de la signature de la présente,
- M'engage à :
 - Signer et fournir tout document nécessaire à la réalisation de la cession (Kbis, document autorisant le représentant de la société à signer, etc.) et à présenter le titre de propriété à la commune de Royan (Service Domaine Communal) pour la rédaction de l'acte d'acquisition en la forme administrative,
 - Livrer l'immeuble libre de toute occupation,
 - Renoncer à recourir à un notaire.

En contrepartie, la commune de Royan s'engage à rédiger l'acte de vente en la forme administrative et à prendre en charge les frais y afférant.

Fait à La Jarrrie, le 21/12/23
(Cachet et signature*)

lu et approuvé - cession à l'euro symbolique

Société PROMOTERRE
S.A.R.L. au Capital de 500 000 €
LOTISSEUR - AMENAGEUR
70 Route de Clavette - 17220 LA JARRIE
Tel 05 46 35 66 47
SIRET 384 758 264 00020 - NAF 4299Z

* La mention "lu et approuvé – cession à l'euro symbolique" doit être écrite de la main du promettant avant sa signature.